

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ALFRED NEYMARCK

Le morcellement des valeurs mobilières

Journal de la société statistique de Paris, tome 37 (1896), p. 282-306

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1896__37__282_0

© Société de statistique de Paris, 1896, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

LE MORCELLEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES (*Fin* [2]).

XII.

CE QUE VALENT ET CE QUE RAPPORTENT CES ACTIONS.

Et quel est le capital que représentent ces titres inscrits sur les certificats ?

A l'Est	11 350 fr. pour 13	actions à	950 fr. l'une
Au Lyon	19 925 fr. —	13 1/2 —	à 1 550 fr. —
Au Midi.	14 400 fr. —	11 1/3 —	à 1 270 fr. —
Au Nord	26 000 fr. —	14 1/2 —	à 1 800 fr. —
A l'Orléans	22 400 fr. —	14 —	à 1 600 fr. —
A l'Ouest.	12 650 fr. —	10 1/2 —	à 1 100 fr. —

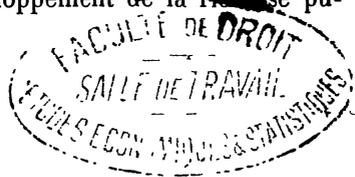
(1) Voir le *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro de mai 1896, page 172.

(2) *Ibid.*, juillet 1896, page 253.

Que rapportent, à cette petite épargne, ces actions si démocratisées ?

L'Est	35'50	au lieu de	48' »	en 1860
Le Lyon	55 »	— de	63 50	—
Le Midi	50 »	— de	35 »	—
Le Nord	62 »	— de	65 50	—
L'Orléans	58 50	— de	100 »	—
L'Ouest	38 50	— de	37 50	—

Les actions des six grandes compagnies ont distribué brut, en 1895, 299 fr. 50 c. de dividende, alors qu'elles distribuèrent 349 fr. 50 c. en 1860. Le revenu des actionnaires a donc diminué, alors que leurs compagnies ont pris un développement considérable et ont puissamment contribué au développement de la richesse publique.



XIII.

LES OBLIGATIONS AU PORTEUR ET NOMINATIVES DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Établissons, maintenant, les mêmes relevés pour les obligations 3 p. 100 de ces mêmes compagnies :

Le tableau suivant indique le nombre total d'obligations 3 p. 100, nominatives et au porteur, au 31 décembre 1895 :

Noms des compagnies.	Nombre total d'obligations.	Nombre d'obligations nominatives.	Nombre d'obligations au porteur.
Est.	3 925 796	2 829 983	1 095 813
Lyon.	10 592 259	7 467 529	3 124 730
Midi	3 108 600	2 069 035	1 039 565
Nord	3 242 723	2 453 385	789 333
Orléans.	4 723 287	3 594 284	1 129 003
Ouest.	4 513 912	3 073 890	1 440 022
Totaux.	30 106 577	21 488 106	8 618 471

Sur un total de 30 106 577 obligations, 21 488 106 sont au nominatif, soit 71,35 p. 100, et 8 618 471 au porteur, soit 28,65 p. 100.

La moyenne générale des titres nominatifs était :

En 1884.	67,10 p. 100
En 1889.	69 » —
En 1895.	71,35 —

On voit encore par là que, de même que pour les actions, le nombre des titres nominatifs s'est accru.

Pour chacune des compagnies, la proportion des obligations nominatives, comparée à l'ensemble des titres, s'établissait aux chiffres suivants, aux mêmes dates :

31 décembre 1884 31 décembre 1889 31 décembre 1895.

	Pour 100		
Est	64,50	67,83	72,10
Lyon	67,23	70,21	70,49
Midi	58,42	63,75	66,56
Nord	70 »	73,81	75,65
Orléans	70 »	73,75	76,09
Ouest	59,92	64,29	68,09

La Compagnie d'Orléans possède le plus grand nombre d'obligations nominatives; viennent ensuite les compagnies du Nord, de l'Est, de Lyon, de l'Ouest et du Midi.

XIV.

NOMBRE DE CERTIFICATS NOMINATIFS D'OBLIGATIONS. — MOYENNE DES TITRES.

Le nombre de certificats nominatifs d'obligations, et la moyenne des titres représentés par chacun d'eux s'établissent comme suit au 31 décembre :

Noms des compagnies	Nombre d'obligations nominatives.	Nombre de certificats nominatifs	Moyenne des obligations sur chaque certificat.
Est	2 829 983	401 654	28 »
Lyon	7 467 529	240 914	31 »
Midi	2 069 035	60 717	34,07
Nord	2 453 385	66 449	37,55
Orléans	3 594 284	} 82 335 (1) 31 » (3) 26 332 (2) 38 » (4)	
Ouest	3 073 890		107 689
Totaux	21 488 106	686 090	Moyenne. 32,59

Voici, depuis 1860, quel a été le nombre des certificats d'obligations, en même temps que la moyenne des titres inscrits sur chacun d'eux :

Années	Nombre total des certificats nominatifs d'obligations	Moyenne des obligations par certificat	Années	Nombre total des certificats nominatifs d'obligations	Moyenne des obligations par certificat
1860 . . .	65 833	42,10	1890 . . .	631 707	33,91
1870 . . .	310 238	34,79	1895 . . .	686 090	32,59
1880 . . .	442 696	34,20			

Pendant cette même période, de 1860 à 1895, voici, pour chacune des compagnies, dans quelles proportions s'est accru le nombre des certificats et quel chiffre représente le nombre de titres inscrits sur chacun d'eux.

(1) Obligations 3 p 100
 (2) — 2 1/2 p 100 1895.
 (3) — 3 p. 100.
 (4) — 2 1/2 p 100 1895.

Noms des compagnies.	Années.	Nombre de certificats d'obligations.	Moyenne d'obligations par certificat.
Est	{ 1860. . .	15 538	23 »
	{ 1895. . .	101 654	28 »
Lyon. . . .	{ 1865. . .	82 108	32 1/5
	{ 1895. . .	240 914	31 »
Midi. . . .	{ 1860. . .	6 500	32,40
	{ 1895. . .	60 717	34,07
Nord. . . .	{ 1860. . .	11 320	29,32
	{ 1895. . .	66 449	37,55
Orléans . .	{ 1860. . .	25 445	32 »
	{ 1895. . .	82 335 (A)	31 » (A)
Ouest . . .	{ 1860. . .	26 332 (N)	38 » (A)
	{ 1895. . .	7 030	94,07
		107 689	28,54

En 1860, les cinq compagnies de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest avaient seulement 65 833 certificats nominatifs d'obligations; elles en ont aujourd'hui 445 176.

En 1865, le Lyon avait 82 108 certificats d'obligations; il en a aujourd'hui 240 914.

Au 31 décembre 1895, les 686 090 certificats nominatifs des six grandes compagnies pour 21 488 106 obligations nominatives inscrites, représentent une moyenne de 32,59 obligations inscrites sur chacun d'eux, soit un capital de 15 000 fr. environ, rapportant 3 p. 100 à peine, soit 450 fr. !

A l'Est, la moyenne des obligations inscrites sur chaque certificat est de 28; au Lyon, de 31; au Midi, de 34,07; au Nord, de 37,55; à l'Orléans de 31 pour les obligations anciennes, de 38 pour les obligations 2 1/2 p. 100 récemment émises; à l'Ouest, de 28,54.

XV.

RÉSUMÉ DE LA STATISTIQUE DES TITRES DE CHEMINS DE FER.

Ainsi, 105 945 certificats nominatifs d'actions représentent 1 501 000 actions sur 3 059 000 émises; 686 090 certificats nominatifs d'obligations représentent 21 millions 486 106 obligations nominatives, sur 30 106 577 obligations émises, tel est le premier grand morcellement de cette épargne.

L'ensemble des actions nominatives représente 50 p. 100 du total des titres.

L'ensemble des obligations nominatives représente 71,35 p. 100 du total des obligations.

La moyenne des actions nominatives inscrites sur chaque certificat était, en 1860, de 28,33; elle est aujourd'hui de 12,82, représentant un capital de moins de 18 000 fr., rapportant 3 1/4 p. 100 au maximum.

La moyenne des obligations nominatives inscrites sur chaque certificat est de 32,59, ce qui représente un capital de 15 000 fr. environ, rapportant à peine 3 p. 100, soit 450 fr. Et cette moyenne serait bien au-dessous de ce chiffre, si nous

tenions compte du nombre d'obligations que possèdent plusieurs grandes compagnies d'assurances (1).

Voilà, par le menu, cette féodalité financière redoutable! Sur un ensemble de 34 millions de titres, en chiffres ronds, tant actions qu'obligations, 23 millions de titres, représentés par un total de 792 035 certificats, sont au nominatif! On peut affirmer que ces 792 035 certificats sont le patrimoine d'au moins 500 000 familles, et comme les titres au porteur sont aussi divisés, on peut dire, sans crainte d'être démenti, que plus de 700 000 familles, c'est-à-dire plus de 2 millions de rentiers, possèdent les actions et obligations de nos grandes compagnies de chemins de fer. C'est l'épargne moyenne de notre pays qui s'est associée à ces œuvres considérables, dont le Trésor et le pays tout entier ont profité bien plus que les actionnaires qui ont eu confiance dans leur avenir (2).

La féodalité financière n'existe que dans l'imagination de ceux qui ont inventé cette expression.

Cette féodalité, tout le monde en fait partie ou peut en faire partie, les petites gens, les petits bourgeois, les petits rentiers. Tout capitaliste possédant 1 550 fr. d'économies peut acheter une action de Lyon ou d'Orléans; avec 1 800 fr., il est l'associé de la Compagnie du Nord; avec 950 fr. il acquiert une action de l'Est; avec 1 100 fr., une de l'Ouest. Ces petits actionnaires, dès qu'ils possèdent 20, 30 ou 40 actions, sont de droit membres des assemblées générales d'actionnaires; ils peuvent se grouper pour réunir le nombre de titres nécessaires pour faire partie de ces assemblées; ils ont le droit de voter ou de refuser les comptes, de nommer les administrateurs. Tels sont les maîtres de ces puissantes compagnies: des petites gens d'épargne qui possèdent, en moyenne, pour 15 000 à 18 000 fr. d'obligations et d'actions!

XVI.

LE MOUVEMENT DES CAISSES D'ÉPARGNE.

Nous avons parlé, jusqu'à présent, des rentiers, des actionnaires et des obligataires, de ceux que l'on désigne habituellement sous le nom de capitalistes et de

(1) Voici quelques chiffres :

Obligations des grandes compagnies de chemins de fer appartenant à plusieurs compagnies d'assurances sur la vie, au 31 décembre 1894.

Noms des compagnies.	Nombre d'obligations.	Coût.
<i>Assurances générales</i>	597 179	211 523 764,85
<i>Nationale</i>	504 479	181 746 264,80
<i>Union</i>	71 732	26 353 007,59
<i>Phénix</i>	224 970	81 881 015,58
<i>Urbaine</i>	7 327	3 009 068,08
	<u>1 405 687</u>	<u>504 513 120,90</u>

(2) En 1883, M. Rouvier, rapporteur des conventions, déclarait à la Chambre que les actions de chemins de fer étaient le patrimoine de 300 000 familles françaises. De 1883 à 1895, ce nombre a plus que

rentiers : mais le mouvement des caisses d'épargne n'est pas moins intéressant à étudier, pour se rendre compte de l'esprit de prévoyance des classes laborieuses. On peut voir aussi que, s'il existe des millions de rentiers, porteurs de rentes, d'actions et d'obligations de chemins de fer, la clientèle des caisses d'épargne, composée de petites gens, de petites bourses, est des plus nombreuses.

Voici, depuis 60 ans, la progression du nombre et des opérations des caisses d'épargne privées, par période décennale :

Années au 31 décembre.	Nombre de caisses.	Nombre de succursales.	Milliers de livrets.	Sommes dues aux déposants.	Quotité moyenne des livrets.
				Millions de francs.	Francs.
1835 . . .	159	55	121,5	62,2	512
1845 . . .	356	160	684,2	393,5	575
1850 . . .	365	200	566,1	134,9	238
1860 . . .	444	205	1 218,1	377,4	310
1869 . . .	525	648	2 130,8	711,2	334
1880 . . .	536	869	3 841,1	1 280,2	333
1890 . . .	544	1 132	6 328,9	3 286,5	505
1895 . . .	544	1 140	6 444,2	3 394,7	526

A Paris, la caisse d'épargne a commencé ses opérations en 1818. Au 31 décembre de cette année, elle possédait 351 livrets. Au 31 décembre 1894, elle en avait 645 595. Elle devait aux déposants 153 805 090 fr. (1).

Au 31 décembre 1894, les caisses d'épargne postales avaient 2 293 930 livrets : il était dû aux déposants 674 318 599 fr. A cette même date, en réunissant la Caisse nationale d'épargne et les caisses privées, on arrive à 8 608 275 pour le nombre de livrets et à 3 918 813 012 fr. pour le solde total dû aux déposants (2), ce qui représente une moyenne, par livret, de 455 fr.



XVII.

LES DÉPÔTS COMPARÉS DANS LES BANQUES ET DANS LES CAISSES D'ÉPARGNE.

On voit à quels chiffres énormes se montent les dépôts ainsi accumulés de la toute petite épargne, qui n'est pas assez riche pour se faire ouvrir un compte de chèques dans les grands établissements financiers.

Si l'on compare le montant des dépôts effectués dans les banques, sociétés de

doublé, étant donné l'accroissement du nombre d'obligations émises. Voir nos études précédentes : *l'Épargne française et la féodalité financière*, in-8°, 1884 ; *l'Épargne française et les Compagnies de chemins de fer*, in-8° ; *les Émissions et remboursements d'obligations de chemins de fer (Rentier du 17 mars 1896)*.

(1) Extrait des rapports et comptes rendus des opérations de la caisse d'épargne de Paris.

(2) *Bulletin de statistique et de législation comparée*, février 1895, p. 174.

Au 31 décembre 1895, en réunissant la Caisse nationale et les caisses privées, d'après les chiffres de l'exercice, le nombre total des livrets existant était de 8 945 752 et le solde dû aux déposants s'élevait à 4 148 236 830 fr. (*Bulletin de statistique*, mai 1896, p. 552.)

crédit, à ceux des caisses d'épargne, on a encore la preuve de cette diffusion considérable des petits capitaux.

Voici le montant des fonds en dépôts à la Banque, au Crédit foncier, au Comptoir national d'escompte, au Crédit lyonnais, à la Société générale, au Crédit industriel et commercial, au 31 décembre 1894 et au 31 décembre 1895 :

	31 décembre 1894.	31 décembre 1895.
	Millions.	
Banque de France :		
Comptes { à Paris.	493,4	540,8
courants / en province.	64,7	64,7
Crédit foncier	84,2	69,2
Crédit lyonnais :		
Dépôts à vue.	356,9	321,3
Comptoir national d'escompte :		
Dépôts à vue.	192,3	181,9
Société générale :		
Dépôts à vue.	161,3	150,1
Crédit industriel :		
Dépôts à vue.	37,7	37,5
Totaux. . . .	1 392,5	1 365,5

Ces chiffres prouvent que les capitaux déposés à la Banque de France et dans les cinq grands établissements de crédit, et qui forment, en quelque sorte, « le fonds de réserve et de roulement de la grande industrie, du grand commerce français et des particuliers qui ont des comptes dans les banques (1) », représentent le tiers de ceux qui sont déposés dans les caisses d'épargne.

Le nombre de comptes de dépôts est d'environ 300 000 dans ces établissements, alors qu'il dépasse 8 millions dans les caisses d'épargne.

Comme nombre de déposants, comme importance de capitaux déposés, quelle est donc la classe de capitalistes la plus nombreuse, celle à qui appartient le plus gros chiffre de capitaux ? La petite épargne, les classes laborieuses. Voilà encore ce que démontrent les chiffres.

XVIII.

LES VALEURS SUCCESSORALES DE 1826 A 1894.

Quels que soient les éléments de la fortune mobilière que l'on étudie, on arrive ainsi à constater l'énorme diffusion de cette fortune. Beaucoup de législateurs et de réformateurs financiers et politiques n'ont aucune idée de cet accroissement et de ce morcellement. Ils se figurent, à tort, que, seuls, les riches possèdent des titres mobiliers. Pour vérifier encore nos évaluations, nous avons eu recours à une nouvelle preuve.

(1) Ed Aynard : *Discours à la Chambre des députés*, le 23 mai 1892, sur la réforme des caisses d'épargne.

Nous avons relevé le montant des valeurs mobilières et immobilières sur lesquelles, au moment des successions, des décès, des héritages, le fisc a prélevé ses droits.

Valeurs successorales sur lesquelles les droits ont été assis.

Années.	Valeurs mobilières.	Valeurs immobilières.	Total.	Comparaison
				entre les meubles et les immeubles.
—	—	—	—	—
		Millions.		Pour 100.
1826.	457	880	1 337	52 »
1830.	508	943	1 451	54 »
1840.	609	1 000	1 609	61 »
1849.	736	1 154	1 890	64 »
1868.	1 602	1 853	3 455	86 »
1875.	2 037	2 217	4 254	92 »
1880.	2 477	2 787	5 264	91 »
1882.	2 368	2 658	5 026	90 »
1889.	2 513	2 545	5 058	98,7
1890.	2 889	2 922	5 821	99 »
1892.	3 275	3 129	6 404	101 »
1894.	2 863	2 886	5 752	99,2

Ces valeurs successorales, lorsqu'elles sont augmentées des donations, sont l'image réduite, la réduction proportionnelle de la masse totale des fortunes privées.

En 1826, les valeurs successorales sur lesquelles les droits ont été perçus étaient de 457 millions pour les meubles et de 880 millions pour les immeubles. Les valeurs mobilières ne représentaient, par conséquent, que 52 p. 100 de la valeur des propriétés immobilières.

Aujourd'hui, la proportion dépasse 99 p. 100, c'est-à-dire que la fortune mobilière est égale à la fortune immobilière. En 1826, les immeubles représentaient, dans les successions, une valeur plus grande que les biens meubles : aujourd'hui, il n'y a plus de différence (1).

Que prouve encore cette longue statistique ? C'est qu'aujourd'hui on possède un « lopin » de titres et valeurs, rentes, actions et obligations, comme le paysan possède son « lopin de terre » et que, dans notre pays, il n'existe pas plus de féodalité financière qu'il ne s'y trouve de féodalité agricole, industrielle, commerciale.

(1) Les biens meubles comprennent tout à la fois les meubles, les fonds d'État français et étrangers, les valeurs mobilières, c'est-à-dire les titres actions et obligations.

Depuis 1889, voici comment se décomposaient ces valeurs successorales :

ANNÉES.	MEUBLES.	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS et étrangers.	VALEURS MOBILIÈRES.	TOTAL.	IMMEUBLES.	TOTAL GENERAL.
1889.	1 370 192 132	404 651 056	733 686 830	2 513 530 018	2 545 280 145	5 058 810 163
1890.	1 528 128 763	467 158 788	893 718 863	2 889 006 414	2 922 184 720	5 811 191 134
1891.	1 413 920 339	415 721 070	1 036 783 836	2 919 425 245	2 872 367 319	5 791 792 561
1892.	1 563 691 598	443 823 414	1 267 741 883	3 275 261 895	3 129 622 090	6 401 833 985
1893.	1 472 551 888	424 520 835	999 243 804	2 896 316 527	2 814 964 069	5 741 280 596
1894.	1 479 807 715	416 503 183	967 133 146	2 863 444 014	2 886 507 651	5 749 951 695

XIX.

LE CAPITAL ET LE SALAIRE. — LA BAISSÉ DU TAUX DE L'INTÉRÊT.

Quelle a été l'influence du capital et de l'accroissement des valeurs mobilières sur le salaire ? On excite sans cesse l'ouvrier contre ce que l'on appelle « la classe capitaliste ». On lui dénonce les grandes sociétés anonymes, les actionnaires comme ses pires ennemis. Qu'est-ce donc qu'un actionnaire d'une compagnie de chemins de fer, d'une société houillère, d'une entreprise métallurgique, d'une compagnie de transports maritimes, etc. ? C'est un petit épargneur qui, disposant de quelques centaines ou de quelques milliers de francs, a acheté ou souscrit une ou plusieurs actions de ces sociétés diverses. Il a échangé son capital contre un morceau de papier qui s'appelle action ou obligation. Qu'est-ce, à son tour, que cette action ou cette obligation ? C'est du capital qui fournit au travail les matières premières, les outils, les instruments, les installations, donne de l'activité à des villes, à des communes, à un pays tout entier, incite ou réveille le commerce, l'industrie, rémunère ceux qu'il emploie avant d'être rémunéré lui-même.

Le capital est donc l'ami de l'ouvrier et non son ennemi, car c'est lui qui a été et sera toujours un des plus grands éléments d'accroissement du salaire. « Comme l'a dit Rossi, les travailleurs et les capitalistes sont les possesseurs de deux forces productives ; ils la mettent en commun pour produire un résultat commun ; voilà la vérité. Les uns ne fabriquent pas de salaires ; mais, travailleurs et capitalistes réunis font des choses, produisent des richesses par la mise en commun des deux instruments producteurs qui leur appartiennent (1). » Sans doute, l'habileté, la productivité de l'ouvrier, influent beaucoup sur le taux des salaires : mais que pourraient faire, que deviendraient cette habileté, cette productivité, si, faute de capitaux, une compagnie fermait ses ateliers, ralentissait le travail, ou ne pouvait donner à son industrie tout l'essor qu'elle comporte ?

Les sociétés anonymes, avec leurs objets si divers, leurs perspectives étendues, leur variété de titres d'actions, d'obligations, de parts ; les fonds d'État, les rentes, avec leurs coupures permettant aux plus petites économies d'effectuer un placement, en un mot, tous ces 80 milliards de fonds et de titres mobiliers, qui appartiennent à nos capitalistes, ont contribué puissamment à donner du travail et du salaire à ceux qui n'en avaient pas, à améliorer la situation et le bien-être de ceux qui travaillaient, et tous ces capitaux considérables, mis en mouvement, reçoivent une rémunération de plus en plus réduite.

De 1825 à 1850, le taux de capitalisation de la rente 3 p. 100, d'après les cours moyens cotés sur ce fonds d'État, a varié de 3,59 p. 100, au plus bas, en 1845, à 5,81 p. 100, au plus haut, en 1849, soit un taux moyen de 4,70 p. 100.

De 1851 à 1870, le taux de capitalisation a varié de 3,90, au plus bas, en 1853, à 4,76 p. 100, au plus haut, en 1870, soit un taux moyen de 4,33 p. 100.

De 1871 à 1890, le taux de capitalisation a varié de 3,27, au plus bas, en 1890, à 5,51 p. 100, en 1871, soit un taux moyen de 4,39 p. 100.

(1) Rossi. *Cours d'économie politique*, 22^e leçon, t. III, édit. Guillaumin, 1865, p. 360.

Aujourd'hui, le 3 p. 100 rapporte 2,94 p. 100.

Depuis 1869 seulement, la diminution du taux de l'intérêt, sur les revenus de toute sécurité, est d'au moins 2 p. 100 (1).

Le 3 p. 100 rapportait, en 1869, 4 1/4 environ. Il rapporte aujourd'hui 2,94 p. 100, soit en moins 1,31 p. 100.

Le 2 1/2 belge rapportait, en 1869, 4,10, il donne aujourd'hui 2,50 à 2,60 p. 100, soit en moins 1 1/2 à 1,60 p. 100.

Le 2 1/2 hollandais rapportait, en 1869, 4 1/2 : il donne aujourd'hui 2,60, soit en moins 1,90 p. 100.

Le 3 p. 100 consolidé anglais rapportait 3,25 en 1869 : aujourd'hui c'est du 2 3/4 qui, à 114, rapporte 2,40 p. 100, soit en moins 0,85 p. 100.

Les obligations des grandes compagnies de chemins de fer rapportaient net près de 4 1/2 en 1869 : elles donnent aujourd'hui moins de 2,90 p. 100, soit en moins 1,60 p. 100.

Les obligations des grandes compagnies industrielles, Gaz, Messageries, Eaux, rapportaient plus de 5 p. 100 : elles donnent à peine 3 1/2 p. 100.

Les fonds étrangers, autrichiens, hongrois, russes, égyptiens, rapportaient 6, 7, 8 p. 100, ils donnent moins de 4 p. 100.

De 5 p. 100, taux normal des placements de premier choix avant 1870, et de 6 p. 100, taux de ces mêmes placements de 1871 à 1875, l'intérêt est tombé à moins de 3 p. 100 sur la rente et sur les obligations de chemins de fer. L'intérêt servi aux fonds déposés dans les caisses d'épargne a été réduit et on le diminuera encore : c'est une nécessité qui s'imposera avant peu. La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse a abaissé de 4 à 3 1/2 p. 100 le taux payé pour la constitution des rentes viagères, mais la hausse de la rente au-dessus de 100 fr. rendra ce maintien très difficile, sinon impossible ; soit par l'effet de nouvelles conversions, soit par l'effet d'une nouvelle hausse des fonds publics, elle ne pourra pas éviter une nouvelle réduction des tarifs (2). Depuis le 1^{er} janvier 1894, la Caisse des dépôts et consignations a réduit de 3 p. 100 à 2 p. 100 le montant des capitaux « *consignés* » dans ses caisses, alors que, depuis 1816, elle avait maintenu le taux de 3 p. 100 ! Depuis le 1^{er} janvier 1893, elle a réduit de 2 à 1 p. 100 l'intérêt alloué aux dépôts des notaires : elle ira plus bas encore.

Les capitalistes et les rentiers qui ont aujourd'hui des fonds à placer ont donc raison de se plaindre de l'exiguïté du revenu qu'ils reçoivent.

« *On ne peut vivre avec des rentes aussi réduites !* » Tel est le cri général. Le rentier n'est pas un fainéant qui n'a eu qu'à se laisser vivre, comme le croient et le disent bon nombre de socialistes : il lui a fallu se « donner du mal », travailler

(1) Voir, à ce sujet, un travail de M. B. Rey : Paris, Guillaumin, 1891.

Voir *La Baisse du taux de l'intérêt et les institutions de prévoyance*, par M. E. Cheysson.

Voir le *Journal officiel* du 18 avril 1895. Congrès des Sociétés savantes : discussion sur la diminution du taux de l'intérêt. Observations de MM. A. Neymarck, Pascaud, F. Passy, etc.

(2) Voir notre étude : *La Hausse des fonds d'États : ses causes ; les dangers de son exagération*, in-8°. Guillaumin et C^{ie}, édit., 1894.

Voir le *Rapport adressé au Président de la République par la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, pour l'année 1893*. (*Journal officiel* du 3 août 1894.) — Lire également les intéressants articles publiés, sur ce sujet, par le *Messager de Paris*, numéros des 13, 15, 16 et 19 août 1894.

toute sa vie pour se constituer quelques ressources pour sa vieillesse; sa rente, à lui, c'est le salaire de sa longue existence de labeur. Et quand il entend l'ouvrier, dont les salaires ont augmenté de 50 à 75 p. 100, se plaindre sans cesse, il ne méconnaît ni ses souffrances, ni ses désirs; mais que doit-il dire, lui, ce rentier, ce capitaliste si envié et décrié, dont le revenu a baissé de 50 p. 100 pendant la même période? Sa situation n'est-elle pas, elle aussi, intéressante? Pour avoir cinq francs par jour à dépenser, c'est-à-dire moins que le salaire moyen de grand nombre d'ouvriers, il lui a fallu travailler, se priver souvent, acquitter des impôts et des charges de toute nature, et mettre de côté un capital de 60 000 fr., alors qu'il y a 25 ou 30 ans, 30 000 fr. lui auraient suffi pour obtenir la même rente! Il est, en effet, aussi difficile de placer sûrement à 3 p. 100 ses capitaux, qu'il était facile, naguère, de choisir parmi des placements de premier choix rapportant au minimum 5 p. 100.

Et combien différente est la situation du capitaliste et du rentier de celle du travailleur, du salarié? La baisse du taux de l'intérêt de l'argent, comme nous l'avons montré, a diminué et diminue chaque jour les revenus du capital; sa part diminue dans la répartition au profit de celle du travail. « La part du travail, a écrit M. Paul Delombre, va en augmentant; l'intérêt du capital s'abaisse, les salaires s'élèvent. L'accumulation de la richesse, due à l'effort des générations successives, aboutit à une rémunération de plus en plus large des masses laborieuses (1). » La hausse des salaires s'est, au contraire, accrue sans cesse.

XX.

LA HAUSSE DES SALAIRES DEPUIS SOIXANTE ANS.

M. Levasseur, dans son ouvrage sur *la Population* (2), a dit que, d'après les chiffres qu'il avait recueillis, le doublement du salaire, en France, depuis une soixantaine d'années, était une moyenne qu'il croyait à peu près exacte. Il serait facile, sans doute, ajoutait-il, d'opposer des cas particuliers qui soient en désaccord avec elle et de citer, dans les campagnes, des ouvriers qu'on ne paie encore, à certaines époques, qu'un franc par jour. Mais, à côté de ces exemples, on peut placer ceux d'ouvriers à qui leur journée vaut 15 fr. et plus.

D'après un mémoire de la *Société centrale des architectes français*, publié à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, et adressé au *Comité des Travaux historiques et scientifiques du ministère de l'instruction publique*, « le cours des salaires s'est élevé d'une manière continue, mais inégale; les périodes prospères, la construction, ont, pendant la monarchie de Juillet, le second Empire et sous le régime actuel, de 1875 à 1883, amené des accroissements rapides dans le prix des journées ».

M. Paul Beauregard (3), professeur à la Faculté de droit de Paris, s'est livré à une autre démonstration. Il a calculé les prix de consommation et il a trouvé que

(1) Paul Delombre, *Temps*, 16 juin 1892.

(2) T. III, p. 97.

(3) *Essai sur les théories de salaires, la main-d'œuvre et son prix*, p. 113.

si, dans l'ensemble, le prix des objets nécessaires à la vie de l'ouvrier avait augmenté de 34 p. 100 environ depuis 1826, le salaire moyen des hommes (Paris excepté) avait augmenté, depuis le commencement du siècle, de 116 p. 100. Il estime donc le progrès du salaire réel à plus de 60 p. 100.

Ces résultats, dit-il, ne sont qu'approximatifs, et nous avons pu commettre des erreurs, mais il faudrait les supposer bien fortes pour que le fond de nos conclusions en fût ébranlé. M. Beauregard termine son mémoire en affirmant, sur preuves, que le salaire suit, en général, les progrès du capital et de l'art industriel.

M. E. Chevallier, maître de conférences à l'Institut agronomique, député de l'Oise, arrive à une conclusion du même genre dans son ouvrage sur *les Salaires au XIX^e siècle*, que l'Institut a couronné (1). Ce sont aussi les mêmes résultats qu'a établis M. Edmond Villey, correspondant de l'Institut ; voir son livre : *la Question des salaires ou la Question sociale*.

C'est encore la même constatation que M. de Foville a faite (2). Dans soixante-deux corps de métiers de la petite industrie, le salaire moyen de l'ouvrier non nourri a haussé de 68 p. 100 en 32 ans, de 1853 à 1885, dans les départements, et de 54 p. 100 à Paris.

Pour les salaires des femmes, la progression n'est pas moindre : elle atteint 68 p. 100 en moyenne pour les neuf corps de métier compris dans les tableaux de la statistique générale.

XXI.

LES GAGES DES DOMESTIQUES.

Quant aux gages des domestiques, hommes et femmes, attachés au service de la personne ou au service de la maison, de 1853 à 1871, d'après une étude publiée en 1875 par le *Journal de la Société de statistique de Paris*, d'après des documents officiels (3), les gages habituels des domestiques hommes se seraient accrus, en 18 ans, de 41 à 47 p. 100, soit d'environ 45 p. 100, ce qui équivaut à l'augmentation proportionnelle des ouvriers non nourris.

Les gages des femmes auraient augmenté dans la même proportion, sauf une légère différence en moins pour celles qui sont attachées au service de la personne.

Les gages des domestiques hommes et des domestiques femmes étaient, à ces deux dates, 1853 et 1871, comparées, les suivants :

Années.	Hommes.			Hommes.		
	Domestiques attachés au service de la personne.			Domestiques attachés au service de la maison.		
	Gages			Gages		
	ordinaires.	maximum.	minimum.	ordinaires.	maximum.	minimum.
1853	222	309	179	254	341	203
1871	327	435	251	358	481	279
Augmentation absolue.	105	126	72	104	140	76
Augmentation p. 100.	47	41	40	41	41	37

(1) *Les Salaires au XIX^e siècle*.

(2) *La France économique*, 1890, p. 197 à 200.

(3) Année 1875, p. 42.

Femmes.

Années	Domestiques attachés au service de la personne.			Cuisinières			Domestiques faisant les deux services à la fois		
	Gages			Gages			Gages		
	ordinaires.	maximum.	minimum.	ordinaires.	maximum.	minimum.	ordinaires.	maximum.	minimum.
1853.	163	219	128	190	260	154	181	244	145
1871.	225	301	173	278	356	219	265	336	209
Augmentation absolue .	62	82	45	88	86	65	84	92	64
Augmentation p. 100 .	38	38	35	46	37	42	46	38	44

Depuis 1871, ces gages se sont encore notablement accrus. En 1871, le maximum des gages pour les domestiques hommes attachés au service de la maison était de 489 fr., soit 40 fr. par mois; celui des domestiques femmes, de 336 fr., soit 28 fr. par mois; celui des cuisinières était de 356 fr., soit 30 fr. par mois environ.

XXII.

LA PART DES SALAIRES DES TRAVAILLEURS DANS LE REVENU TOTAL DE LA FRANCE.

M. A. Coste, ancien président de la Société de statistique de Paris, a examiné la question des salaires à un point de vue nouveau. Justement ému, écrivait-il, « des revendications ouvrières, soulevées avec tant d'insistance dans ces derniers temps, aussi bien par les agitateurs souverains que par les agitateurs populaires, et accueillies avec une certaine complaisance par cette partie du public que ne trouble pas la crainte des répercussions économiques, qui se croit désintéressée dans la question, et qui assiste au drame social avec une sorte de curiosité sympathique (1) », il a voulu rechercher quelle était la part des salaires des travailleurs dans le revenu total de la France.

En s'appuyant sur des documents officiels, en se livrant à un contrôle rigoureux de tous les chiffres qu'il a cités dans le cours de son travail, il a dressé, suivant ses propres expressions, « une sorte de schéma qui permet de fixer les idées et de donner une base positive aux raisonnements économiques ».

Sur 22 milliards et demi, qui formeraient, d'après lui, comme d'après M. de Foville, M. Lefebvre et la plupart des statisticiens qui se sont occupés de cette question, le revenu national, les travailleurs, ouvriers de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des transports, employés et gagistes, domestiques attachés à la personne, recevraient en salaires, traitements et gages, 8 milliards.

Les petits cultivateurs, artisans, détaillants, transporteurs, soldats, marins, gendarmes, petits fonctionnaires, desservants ecclésiastiques, religieux et religieuses, instituteurs et institutrices, etc., dont les ressources ne dépassent pas le salaire maximum des précédents, recevraient 4 milliards.

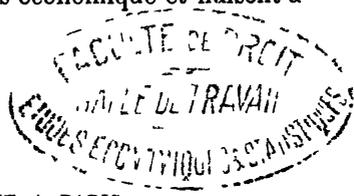
(1) *Etude statistique sur les salaires des travailleurs en France et le revenu de la France*, par A. Coste, in-4°, Guillaumin et C^{ie}, éditeurs, et Berger-Levrault et C^{ie}, *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro du 8 août 1890, p. 225 à 240.

Il resterait donc, pour les capitalistes proprement dits, 10 milliards 1/2 se subdivisant comme suit :

	Milliards.
1 683 192 exploitants agricoles	3 1/2 à 4 1/2
1 009 711 industriels, commerçants, transporteurs.	3 1/2 à 4 1/2
1 053 025 propriétaires, rentiers, membres de professions libérales.	2 1/4 à 3

Ces capitalistes seraient, d'après M. Coste, au nombre de 3 746 131. Les travailleurs seraient au nombre de 10 351 792, et les petits cultivateurs, rentiers, etc., etc., 3 700 000.

Le total des revenus du capital, conclut M. Coste, est fort peu élevé, « si l'on tient compte des aléas qu'il supporte ». La moyenne des revenus, en France, impose une grande prudence dans les promesses que l'on peut être tenté de faire aux travailleurs pour l'amélioration immédiate de leur situation (1)... et, dit-il encore, « en effrayant les capitaux, en déblatérant contre le machinisme, en réclamant, sous toutes les formes possibles, la protection outrée de l'industrie nationale, et, d'une manière générale, en visant à restreindre la production, les socialistes d'en haut et les socialistes d'en bas tournent le dos au progrès économique et nuisent à la cause qu'ils prétendent servir (2) ».



XXIII.

LES SALAIRES DES OUVRIERS DU BATIMENT A PARIS.

Pour compléter cette étude, nous donnons, sur les salaires depuis 1853, quelques statistiques des ouvriers du bâtiment à Paris, de ceux de la grande industrie, de l'industrie du bâtiment, et de la petite industrie, dans la Seine et dans les départements, et enfin les salaires des ouvriers des mines.

Salaires des ouvriers du bâtiment à Paris (3).

	1853.		1860		1870.		1880.		1890.
Terrassiers	3 »		3,50		4 »		5,50		5,50
Maçons	4,25		5 »		5,50		7,50		7,50
Tailleurs de pierres.	5 »		5,25		5,50		7,50		7,50
Charpentiers.	5 »		5 »		6 »		8 »		8 »
Menuisiers.	3,50		4 »		5 »		7 »		7 »
Serruriers.	4 »		3,80		4 »		6,50		7,25
Peintres	4 »		4,50		5,50		7,50		7,50

(1) P. 238, *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1890.

(2) P. 240, *ibid*, 1890.

(3) *Statistique de 1853 : Journal de la Société de statistique de Paris*, 1875, p. 38, 39. Extraits de documents officiels — Statistique générale de la France.

Statistique de 1860 à 1890, voir de Foville, *La France économique*, p 198 et suivantes.

Années	Maçons	Charpentiers	Menuisiers	Serruriers	a Paris.
1805.	3,25	3 »	3,50	» »	—
1853 . .	4,25	5 »	4 »	4 »	—
1866 . .	5,25	6 »	4,50	5 »	—
1875 . .	5,50	6 »	5 »	5 »	—
1880 . .	7,50	7,85	7 »	6,50	—
1885 . .	8 »	8,50	7,50	6,50	—

XXIV.

LES SALAIRES DE LA GRANDE INDUSTRIE A PARIS ET DANS LES DÉPARTEMENTS.

Salaires de la grande industrie, de l'industrie du bâtiment et petite industrie

	Seine		Départements	
	1881.	1885.	1881	1885
Contremaîtres	6,95	7,51	5,40	5,45
Surveillants	5,53	5,53	4,14	4,29
Ouvriers de plus de 21 ans . .	5,27	5,45	3,54	3,58
Maçons	» »	» »	3,52	3,68
Charpentiers	» »	» »	3,68	4 »
Menuisiers	» »	» »	3,44	3,60
Serruriers	» »	» »	3,45	3,55
Cordiers	» »	4 »	» »	2,85
Chaudronniers	» »	6 »	» »	3,57

XXV.

LES SALAIRES DES OUVRIERS DES MINES.

Salaires des ouvriers des mines.

Années	Nombre de jours de travail	Salaires annuel	Salaires moyen par jour
1847	287	591 »	2,06
1857	282	700 »	2,48
1867	286	827 »	2,88
1877	»	975 »	»
1887	287	1 067 »	3,72
1892	288	1 221 »	4,24
1894	280	1 278 »	4,57 (1)

XXVI.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DU TAUX DES SALAIRES.

L'Office du travail, dans son Bulletin n° 8, d'août 1894 (2), a rapproché les di-

(1) *Statistique de l'industrie minière* de 1894, impr. Nationale, 1895.

(2) P. 401 à 405, *Bulletin*, n° 8, avril 1894.

verses enquêtes qui ont été faites, à diverses dates, sur les salaires, de celle qu'il a entreprise en 1891.

En 1839-1845, les industries soumises à l'enquête occupaient 11 p. 100 de femmes et 15 p. 100 d'enfants.

En 1860-1865, les industries soumises à l'enquête, dans la banlieue, occupaient 13 p. 100 de femmes et 11 p. 100 d'enfants.

Dans l'industrie parisienne, les proportions indiquées étaient de 26 p. 100 pour les femmes et de 2 p. 100 pour les enfants.

En 1891, l'*Office du travail* a relevé, dans l'effectif des établissements industriels privés, 20 p. 100 de femmes et 6 p. 100 d'enfants.

Le salaire moyen ou ordinaire, par journée de travail, de l'ensemble des hommes, était estimé égal à 3 fr. 50 c. en 1839-1845; il ressortait à 4 fr. dans la banlieue et à 4 fr. 50 c. dans l'industrie parisienne en 1860, et enfin, en 1891, il ressortait, pour les établissements visités, à 6 fr. 15 c., soit à Paris 6 fr. 40 c. et 5 fr. 75 c. dans la banlieue.

Le salaire des femmes a passé de 1 fr. 55 c. (1840) à 1 fr. 70 c. (1860, banlieue), à 2 fr. 10 c. (1860, industrie parisienne) et 3 fr. en 1891 (3 fr. 15 c., Paris; 3 fr., banlieue) [1].

(1) Nous donnons, dans le tableau ci-dessous, l'indication des salaires comparés, de 1840 à 1891, dans quelques industries.

Industries.	Salaires moyens ou ordinaires							
	des ouvriers				des ouvrières			
	en	en 1860-65.		en	en	en 1860-65.		en
	1839-45.	Banlieue.	Paris.	1891.	1839-45	Banlieue.	Paris.	1891.
Moulins à blé	3 »	3 »	»	5,85	»	»	»	»
Feculerie	2,90	3,75	»	4,80	»	»	»	»
Raffinerie de sucre	3 »	2,50	3,50	5,50	2 »	1,25	2 »	3,25
Brasserie	3 »	4,15	4 »	5,25	»	»	»	»
Pâtisserie, confiserie	3,50	»	4 »	4,90	1,25	»	1,50	2,70
Produits chimiques et engrais.	3 »	3,50	3 »	4,70	»	»	»	»
Huilerie	2,75	3,10	»	5,60	»	»	»	»
Colle	2,50	2,70	3 »	4,20	»	»	»	»
Stéarinerie, savonnerie, parfumerie.	3 »	3,20	3,10	5,05	1,45	1,75	2 »	2,40
Allumettes	2,25	2,50	4 »	5,25	1,30	1,25	2 »	3,50
Papeterie, cartonnage	3,30	3,40	4 »	6 »	1,25	1,25	2 »	3,10
Imprimerie	4,15	4,50	5 »	7,10	»	»	»	»
Megisserie, tannerie, corroirie	4,50	4 »	4,40	5,45	2 »	1,50	»	3,15
Fils de coton	3,50	4,50	4 »	5,35	1,35	2 »	2 »	2,85
Scierie mécanique de bois	4 »	»	4 »	6 »	»	»	»	»
Instruments de chirurgie.	3 »	»	5 »	7,75	»	»	»	»
Instruments et boîtes à musique.	3,50	»	5 »	5,80	»	»	»	»
Briqueteries, tuileries	4 »	3,50	5 »	5,15	1,25	1,35	1,75	2,25
Faïencerie, poterie	3,50	»	3 »	5,50	0,75	»	2,50	3,55
Verrerie	3,50	3,90	5 »	4,80	1,25	1,60	2,50	2,20

Voici maintenant les salaires comparés de quelques établissements figurant sur la statistique de 1845 et existant encore actuellement.

TABLEAU.

D'après l'ensemble de ces résultats, il serait à présumer que, depuis cinquante ans, les salaires nominaux des hommes auraient au minimum doublé. D'après les chiffres d'ensemble, l'augmentation serait d'environ 75 p. 100. Le salaire des femmes aurait généralement doublé. Cette évaluation est conforme à celles qu'ont établies, avec une si grande précision, MM. E. Levasseur, de Foville, E. Cheysson, Beaugard, E. Chevallier, Villey, Moron, directeur de l'Office du travail, etc.

XXVII.

LES DIVIDENDES DES ACTIONNAIRES DES COMPAGNIES MINIÈRES ET LES SALAIRES DES OUVRIERS.

Mais nous avons encore d'autres preuves pour démontrer que plus le capital se répand, plus s'améliorent et le salaire et la situation de la classe salariée.

Quand on parle des grandes compagnies minières, de leur richesse, de la fortune de leurs actionnaires, ce sont des sociétés comme celles d'Anzin, de Courrières, de Douchy, de Liévin, etc., que l'on vise. On montre, d'un côté, le dividende que l'actionnaire reçoit, ce « *faînéant* » qui n'a que la peine de recevoir le fruit du travail

Industries.	Salaire moyen			
	des ouvriers		des ouvrières	
	en 1839-45.	en 1891.	en 1839-45.	en 1891.
Fabrique de tuyaux.	3,25 (*)	4,50	»	»
Raffinerie de sucre	3 » à 4 »	5,60	»	»
—	3 »	5,50	»	»
Faïencerie	2 » à 5 »	3,25 à 10 »	0,75	3,55
Maroquinerie	3 » à 10 »	3,25 à 9,25	3 » à 4 »	2 » à 3,60
Construction mécanique	2,25 à 10 »	4,50 à 12 »	»	»

(*) La durée du travail journalier dans cette maison était de dix heures par jour en 1840 aussi bien qu'en 1892. L'établissement se trouvait hors des limites de l'octroi en 1840. Depuis 1860, il se trouve dans l'enceinte parisienne.

Enfin, nous joindrons à ces tableaux le suivant, qui est extrait d'une brochure publiée en 1883, par M. Gauthier, vice-président de la chambre syndicale de la plomberie. Actuellement, les salaires pratiqués dans l'industrie du bâtiment sont plutôt conformes à la série de 1880 qu'à celle de 1882.

Prix de journées d'après les diverses séries (séries Morel et séries de la ville de Paris) de 1842 à 1880.

Professions.	1842.	1852.	1862.	1872.	1880.
Terrassier	2,75	2,75	4 »	4 »	5,50
Maçon	4,15	4,25	5,25	5,50	7,50
Garçon maçon	2,45	2,60	3,35	3,50	5,00
Tailleur de pierres	4,15	4,25	5,50	5,50	7,50
Ravaleur	4,75	5 »	7 »	7,50	10,00
Charpentier	4 »	5 »	6 »	6 »	8 »
Couvreur	5 »	5,75	6 »	6,25	7,50
Garçon couvreur	3,50	3,75	4 »	4,25	5 »
Plombier	3,50	4 »	5,50	6 »	7 »
Menuisier	3,25	3,50	3,65	5 »	7 »
Serrurier	3,25	3,50	3,75	5 »	6,50
Peintre	3,50	3,65	3,75	6 »	7,50

de l'ouvrier; de l'autre, on critique le maigre salaire du mineur, et il ne faut pas s'étonner si les capitalistes, « ces *ploutocrates* », sont malmenés!

Où est la vérité ? Elle a été cent fois décrite dans des documents des plus dignes de foi; elle a été mise en pleine lumière dans le rapport que M. E. Cheysson a consacré aux institutions patronales qui faisaient partie, à l'Exposition de 1889, de la section XVI du groupe, si remarqué, de l'économie sociale. Il contient des faits et des chiffres précis qui sont la meilleure réponse à faire à toutes ces déclamations.

Pendant l'année 1888, les mines d'Anzin ont payé 12 851 868 fr. 51 c. de salaires; elles ont consacré, aux institutions fondées en faveur de leurs ouvriers, 1 567 757 fr. 30 c. Ce seul chiffre de 1 567 757 fr. 30 c. représente 12,20 p. 100 des salaires de l'année; 47,33 p. 100 du dividende distribué aux actionnaires; 140 fr. par tête d'ouvrier. Les actionnaires ont reçu 115 fr. par titre, soit pour 28 800 centièmes de denier, 3 312 200 fr.

Les mines de Liévin ont payé, en salaires, 2 322 210 fr. et consacré 341 720 fr. 91 c. aux institutions ouvrières : les actionnaires ont reçu 487 140 fr.

Les mines de Courrières ont payé, en salaires, 4 076 918 fr.; en subventions et secours, allocations, etc., en faveur de leurs ouvriers, 368 594 fr. 35 c. Combien les actionnaires ont-ils reçu ? 2 600 000 fr.

Les mines de Douchy payent 1 595 954 fr. de salaires et consacrent 211 352 fr. 94 c. en libéralités pour le personnel employé. Quelle est la part distribuée aux actionnaires ? 449 280 fr.

A Bessèges, pendant que les actionnaires reçoivent 600 000 fr. de dividende, la Compagnie consacre 345 735 fr. 40 c. aux institutions ouvrières; au Creusot, le montant des subventions et libéralités s'est élevé, en 1888, à 1 632 000 fr., soit 10 p. 100 des salaires. Aux mines de Blanzy, les sacrifices faits par la Compagnie en faveur des ouvriers qu'elle emploie s'élevaient, en 1887-1888, à 1 million 118 794 fr. 89 c., c'est-à-dire à 50 p. 100 du dividende distribué aux actionnaires.

Mêmes constatations pour les compagnies de chemins de fer, pour les sociétés industrielles telles que la cristallerie de Baccarat, l'imprimerie et la librairie Mame et C^{ie}, à Tours.

Ces chiffres s'appliquent à l'année 1888; mais nous pouvons citer ceux des années suivantes; ils ne sont pas moins concluants. En 1892, par exemple, les charges des institutions de prévoyance des mines du Nord, fondées par les Compagnies en faveur des ouvriers, ont été des plus lourdes. On en jugera par le tableau suivant, que nous avons limité aux Compagnies d'Anzin, de Douchy, de Vicoigne-Nœux, de Fresnes, de Crespin :

Compagnies.	Charges des compagnies en 1892	Nombre d'ouvriers auxquels les charges ci-contre s'appliquent (jour et fond).	Subvention par ouvrier et par an.
Anzin	1 666 211,07	10 530	110,75
Douchy.	169 675,11	1 747	97,68
Vicoigne	93 945,05	456	266 »
Fresnes-Midi	36 773,74	508	76,74
Crespin.	37 600 »	294	124,50

D'après des documents que nous avons entre les mains, la Société des mines de Lens a payé, en 1895 :

	11 452 422 fr. 96 c. de salaires.
	1 240 794 fr. 95 c. de subventions pour le personnel.
Total. . .	<u>12 693 217 fr. 91 c.</u>

Les actionnaires ont reçu, comme dividende, 2 700 000 fr. C'est-à-dire que la proportion des salaires est de 81 ; celle des dividendes de 19.

A Anzin, le montant des salaires payés en 1895 s'est élevé à 15 365 000 fr. ; les sommes consacrées aux institutions en faveur du personnel se sont élevées à 1 million 827 269 fr. 89 c. Combien les actionnaires ont-ils reçu ? 4 896 000 fr.

La proportion des dividendes par rapport aux salaires est de 32 p. 100, c'est-à-dire que l'ouvrier reçoit 68 p. 100 de plus que le rentier.

En 1860, la proportion des dividendes, par rapport aux salaires, était de 75 p. 100.

La Société houillère de Liévin a payé, en 1895 :

En salaires	4 229 036 fr.
En salaires complémentaires, secours, allocations, etc. .	<u>592 013 fr.</u>
Total.	<u>4 821 049 fr.</u>

Les dividendes distribués aux actionnaires ont été de 1 020 600 fr. La part du capital a donc été de 21,1 p. 100 ; la part du travail de 78,79 p. 100.

A la Compagnie des mines de Courrières, l'ensemble des salaires, secours, participations aux caisses de retraites, etc., a été, en 1895, de 13 179 664 fr., alors que les actionnaires ont reçu seulement, en dividendes, 6 050 000 fr., c'est-à-dire que lorsque les salaires reçoivent 71,2 p. 100, la part du capital est de 28,8 p. 100.

Ces chiffres ne prouvent-ils pas une fois encore que les salaires payés à l'ouvrier, venant s'ajouter aux libéralités que les compagnies acquittent pour les institutions qu'elles ont créées en faveur de leur personnel, dépassent de beaucoup les sommes distribuées aux actionnaires sous forme d'intérêts ou de dividendes, et nous ne parlons pas des impôts que ces compagnies ont, par surcroît, à acquitter.

Que, pour une compagnie, l'année ait été bonne ou mauvaise, la concurrence plus ou moins active, le prix de vente des produits plus ou moins élevé, l'ouvrier n'a rien eu à craindre pour son salaire ; les institutions fondées dans son intérêt ont continué à fonctionner ; l'État, de son côté, a perçu l'intégralité des impôts qui atteignent ces sociétés. Quel est donc celui qui court les plus grands risques ? N'est-ce pas ce capitaliste, cet actionnaire abhorré ? Et cependant, les capitaux qui ont créé et développé une industrie n'ont-ils pas servi, tout d'abord, à occuper et rémunérer toute une classe de la société qui, sans eux, serait restée inactive et malheureuse ?

C'est ainsi que se confirment les paroles que Bastiat écrivait à Proudhon, dans une controverse restée célèbre (1). Le capital, disait-il, « est l'ami, le bienfaiteur de tous les hommes et particulièrement des classes souffrantes. Ce qu'elles doivent

(1) 26 novembre 1849. — *Intérêt et principal* : articles extraits de la *Voix du Peuple*.

désirer, c'est qu'il s'accumule, se multiplie, se répande sans compte ni mesure. S'il y a un triste spectacle au monde — spectacle qu'on ne pourrait définir que par ces mots : suicide matériel, moral et collectif — c'est de voir ces classes, dans leur égarement, faire au capital une guerre acharnée. Il ne serait ni plus absurde ni plus triste, si nous voyions tous les capitalistes du monde se concerter pour paralyser les bras et tuer le travail ».

On dit à l'ouvrier que le capital l'exploite ; car, sans lui, ce capital n'aurait aucune valeur, et les entreprises, quelles qu'elles soient, ne pourraient ni fonctionner, ni produire. Il faut, disait le 29 juin 1895, M. Jaurès, « *la nationalisation des services jusqu'ici confiés à des oligarchies financières, banques, mines, chemins de fer* (1) ». Et, d'après lui, ce ne seraient pas encore là des réformes décisives. M. Jules Guesde va plus loin. Il demande la *suppression de la dette publique* (2) ». Fermez les mines, laissez s'éteindre les hauts fourneaux, organisez la grève générale ; plus de chemins de fer, plus de houillères ; travaillez le moins de temps possible et faites-vous payer le plus cher que vous pourrez ; laissez le patron faire lui-même ce travail qu'il impose à ceux qu'il emploie. L'« affreux » capital, l'« infâme » capital, le capital « vampire », « exploite » l'ouvrier ; il « s'engraisse » des « sueurs du peuple ».

Tels sont les conseils que l'on prodigue aux salariés, conseils qui les trompent et les égarent ; telles sont les aménités que l'on entend à la tribune de la Chambre, dans certaines réunions publiques et que répètent grand nombre de journaux.

Les ouvriers seraient-ils plus heureux, si l'État faisait banqueroute, manquait à ses engagements, si les rentiers et les capitalistes qu'on dénonce comme leurs pires ennemis étaient ruinés ? Leurs salaires seraient-ils plus assurés, si toutes ces sociétés, qu'on attaque avec tant de virulence, étaient obligées de liquider ? Où nous conduisent les fausses théories qui, chaque jour, sont répandues dans la foule ?

Il est nécessaire que les ouvriers s'en rendent compte : « Les salaires, suivant l'expression de M. Léon Say, sont plus assurés quand l'industrie est prospère (3). Pour peu que cette agitation continue, le capital n'osera bientôt plus s'engager dans les affaires industrielles, car il redoutera de ne pouvoir satisfaire aux exigences du travail, et, lui aussi, fera grève. Que ce soit une société particulière, une entreprise fondée par actions, que ce soit un patron ou un actionnaire, il faut tout d'abord, avant de songer à la rémunération du capital, subvenir aux charges et impôts de l'État ; aux salaires du personnel ; aux dépenses des sociétés ouvrières. Il faut lutter contre la concurrence étrangère, supporter les fluctuations qui se produisent dans les prix d'achat et de vente des marchandises achetées et des produits vendus. Les plus sages combinaisons, tout le fruit de l'expérience et de l'intelligence, — qui sont, elles aussi, un capital et non le moins important, — peuvent être anéantis par les troubles que tels ou tels événements intérieurs ou extérieurs apportent dans le fonctionnement de l'industrie qui a été fondée ou commanditée ; puis, après avoir fait face à toutes les charges et subi tous les risques, ce capitaliste, cet actionnaire, ce patron tant envié, reçoit une part des bénéfices — s'il en reste

(1) *Journal officiel*, séance du 29 juin 1895, p. 1914, colonne 3.

(2) *Même* séance : interruption faite à M. Deschanel.

(3) Léon Say. Discours à Lyon, 23 mars 1893.

— ou supporte toutes les pertes. La liste serait longue des industriels et des commerçants qui ne travaillent que pour payer leurs ouvriers! (1)

Il est donc faux de dire que le salariat soit une exploitation du travail par le capital; la vérité c'est qu'il est une sorte d'association du travail et du capital. Dans une société civilisée, le travail et le capital, suivant l'expression de M. E. Levasseur (2), sont deux alliés nécessaires l'un à l'autre, qui doivent vivre en bonne intelligence au lieu de s'entre-déchirer.

« Plus une industrie est prospère, a dit encore M. F. Passy, plus les affaires d'une maison sont fructueuses, et plus le personnel qu'elle emploie a de chances de voir s'améliorer sa situation et peut envisager l'avenir avec confiance. Plus, au contraire, la situation est difficile, plus les frais généraux s'augmentent, plus il y a de malfaçon, de gaspillage des matières premières ou de négligence dans l'emploi du matériel, et plus se trouve réduit le chiffre qui peut être offert aux salaires... N'en déplaise aux agitateurs, qui dénoncent tous les jours les industriels et les capitalistes comme des vampires altérés du sang de leurs semblables; n'en déplaise non plus aux détracteurs de la masse laborieuse, qui ne parlent que de mater ces prétentions par la force : ils sont nombreux, de part et d'autre, ceux qui font leur devoir parce que c'est le devoir, et ceux qui comprennent que faire son devoir, c'est encore la meilleure manière d'entendre ses intérêts (3). »

Ces paroles sont la sagesse, la vérité même.

XXVIII.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL ET CONCLUSION.

A toutes les attaques passionnées dont le capital, les capitalistes, les actionnaires sont l'objet, nous avons cru utile, dans cette longue statistique, d'opposer quelques chiffres précis que nous croyons devoir résumer.

1° Les rentes françaises sont représentées par 5 096 811 inscriptions. La moyenne de chacune d'elles forme 159 fr. de rentes, soit un capital de moins de 5 500 fr. Sur l'ensemble des inscriptions de rentes 3 1/2 p. 100 et 3 p. 100, on compte plus de 80 p. 100 de titres de 2 à 3 fr. et ne dépassant pas 50 fr. de rentes! Le nombre des porteurs de rentes est d'environ 2 millions, ce qui représenterait, pour chacun d'eux, 403 fr. de rentes en moyenne, soit un capital de 13 000 à 14 000 fr. En tenant compte des rentes appartenant aux caisses d'épargne, caisses publiques, départementales, communales, Légion d'honneur, rente de cautionnement, etc., cette moyenne serait encore beaucoup trop élevée.

2° Les actions de la Banque de France appartiennent à 28 358 actionnaires possédant moins de 5 actions, soit un capital de 17 500 fr.

3° Les actions du Crédit foncier appartiennent à 40 339 actionnaires: la moyenne des titres possédés par chacun d'eux est de 9, représentant un capital de 6 345 fr.

(1) Voir le discours de M. Aynard, à la Chambre des députés, le 17 novembre 1892. (Recueil de ses discours, librairie E. Plon, Nourrit et C^e, in-8°, 1893, p. 200.)

(2) *Principes d'économie politique*, Paris, 1888, libr. Hachette, p. 76.

(3) *Robinson et Vendredi ou la Naissance du capital*, par M. F. Passy. Conférence faite à la Société industrielle d'Amiens. (Extrait de la *Revue économique de Bordeaux*, mars 1893.)

4° Sur les 3 913 millions d'obligations foncières et communales du Crédit foncier, 819 sont au nominatif, divisés en 208 953 certificats.

5° Les actions et obligations des six grandes compagnies de chemins de fer, qui représentent, au total, un capital de 20 milliards, appartiennent à plus de 700 000 familles, soit plus de 2 millions de personnes, ce qui représente, pour chacune d'elles, un capital d'une dizaine ou quinzaine de mille francs tout au plus. Cette évaluation est confirmée par le nombre de certificats nominatifs d'actions et d'obligations de ces compagnies, par leur extrême division dans les portefeuilles.

6° Sur 3 059 000 actions de chemins de fer, 1 501 000 sont au nominatif, divisées en 108 945 certificats, soit une moyenne, par certificat, de 12,82 actions, ou un capital variant de 11 000 à 26 000 fr.

7° Sur 30 106 577 obligations, 21 488 106 sont au nominatif. Le nombre des certificats est de 686 090; la moyenne des obligations inscrites sur chacun d'eux est de 32,59, soit un capital de 15 000 fr.

8° Il existe plus de 8 600 000 livrets dans les caisses d'épargne pour un capital de 3 900 millions, soit une moyenne, par livret, de 455 fr., alors que les fonds déposés à la Banque et dans les grands établissements financiers, en comptes de chèques, et que l'on peut considérer comme le fonds de roulement des banquiers, commerçants, industriels et rentiers plus riches que les déposants dans les caisses d'épargne, s'élèvent à environ 1 milliard et demi pour 250 000 à 300 000 comptes.

9° Depuis trois quarts de siècle, le niveau de la fortune mobilière et immobilière s'est équilibré. En 1826, les biens meubles successoraux représentaient 52 p. 100 des biens immobiliers. En 1892, l'ensemble des biens meubles dépasse de 1 p. 100 la fortune immobilière. En 1894, la proportion est égale.

10° Depuis 50 à 60 ans, le taux de l'intérêt a baissé de 5 et 6 p. 100 à moins de 3 p. 100, soit une diminution de 50 p. 100. Il faut aujourd'hui un capital double pour avoir le même revenu qu'autrefois.

11° Dans la même période, les salaires des travailleurs de la grande et de la petite industrie, ceux des ouvriers mineurs, les gages des domestiques, ont augmenté de 50, 60, 75 p. 100.

12° Dans les grandes compagnies minières, comme celles d'Anzin, Lens, Liévin, Courrières, etc., les sommes payées en salaires aux mineurs sont quatre fois plus élevées que le montant des dividendes payés aux actionnaires. Sur 100 fr. de produits nets, la part du travail s'élève à 75 et 80; la part du capital descend à 25 et 20. Tel est, par le menu, le morcellement de la fortune mobilière; telle est la part qui est prélevée sur le revenu de cette fortune pour rémunérer le travail.

Les 80 milliards de valeurs mobilières, dirons-nous en terminant, fonds d'État français et étrangers, forment un bloc imposant qui excite bien des convoitises. Que sont-ils, en réalité? De la poussière de titres, de la poussière de revenus entre les mains de millions de petites gens d'épargne, tous contribuables, tous électeurs aussi, qu'une certaine démocratie, jalouse, inquiète, considère à tort comme des ennemis publics, car cette démocratie oublie que « le capital n'est rien moins que la substance de l'amélioration populaire.... Sans doute, il rapporte au capitaliste, mais il ne rapporte que par le travail qu'il suscite et qui le reproduit lui-même (1) ».

(1) *Les Questions politiques et sociales*, par Michel Chevalier. (Extrait de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1850.)

Il n'y a pas de féodalité financière, mais une démocratie financière (1). Notre pays possède sans doute de grandes banques et institutions financières qui disposent de nombreux capitaux, des sociétés industrielles et commerciales puissantes, dont l'activité rayonne sur le monde entier, — et il est heureux qu'il en soit ainsi, — mais on peut affirmer qu'il n'existe pas d'aristocratie de porteurs de titres, mais un peuple qui travaille, économise, et dont le travail et les économies contribuent à élever le taux des salaires, à augmenter l'activité commerciale et industrielle et la richesse du pays.

Porter atteinte à ces fortunes, riches ou modestes, petites ou grosses, ce serait porter atteinte au travail. Il ne faut pas se lasser de répéter que toute fortune honnêtement acquise est respectable, toute fortune honnêtement employée est utile (2). Essayer de ruiner le capitaliste, le rentier, ce serait ruiner l'ouvrier, le salarié.

Au fur et à mesure que les créations de valeurs mobilières se sont développées dans notre pays et que les titres de rentes, d'actions et d'obligations sont devenus le mode de placement favori des capitaux, plus ces valeurs diverses se sont démocratisées et sont entrées dans les plus petits portefeuilles, plus haut ont monté les salaires.

Sous l'influence de faits économiques, la baisse du taux de l'intérêt des capitaux a réduit le revenu des rentiers de 6 et 5 p. 100 à 3 1/2, 3 et 2 1/2 p. 100, soit près de 50 p. 100 : le taux des salaires, au contraire, a haussé de 50, 60, 75 p. 100.

A des affirmations sans preuves, voilà ce que répondent les chiffres.

Telles sont, en résumé, les constatations qui ressortent de cette statistique.

Alfred NEYMARCK.

ANNEXE.

(1) Voir, dans le *Rentier* du 7 février 1896, notre étude sur *l'Impôt sur le revenu : ce que disent les chiffres*. Nous montrons quelle est la diffusion de la richesse publique, par la statistique et la répartition des cotes foncières, des maisons et loyers à Paris, etc.

Dans un banquet qui était offert, au Havre, le 4 novembre 1893, à MM. Jules Siegfried et Félix Faure, ce serait, disait M. Félix Faure, la « désorganisation de toutes nos forces industrielles, ce serait la mort de toutes les entreprises, et, par suite, la diminution de notre production et l'abaissement des salaires. Ce serait, personne ne peut le contester, provoquer l'émigration des capitaux et porter une atteinte grave à notre puissance financière, et, par conséquent, compromettre les résultats acquis et risquer de voir la France perdre la situation qu'elle a su conquérir dans le monde ».

(2) F. Passy. — Société d'économie politique, 5 octobre 1895. *Journal des économistes*, octobre 1895, p. 110.

ANNEXE.

LES ACTIONS ET OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER DE 1860 A 1895.

Actions de capital.

Années.		Est.	Midi.	Nord.	Lyon.	Orléans.	Ouest.
1860.	Total des actions						
	Au porteur	497 817	238 334	523 000	692 983	294 582	300 000
	Nominatives	183 212	33 963	226 141	275 689	149 885	87 259
	Nombre de certificats	8 258	1 656	8 726	»	5 876	1 817
	Moyenne d'actions par certificat	22	20,51	25,91	»	26	47,24
1870.	Total des actions :						
	Au porteur	573 812	250 000	523 418	800 000	583 019	297 078
	Nominatives	227 660	50 285	287 783	367 190	313 060	89 455
	Nombre de certificats	11 517	3 093	14 086	17 236	14 881	3 693
	Moyenne d'actions par certificat	20	16,31	20,43	21 1/3	21	24,22
1880.	Total des actions :						
	Au porteur	561 316	217 475	519 795	800 000	562 885	289 306
	Nominatives	228 309	75 768	297 522	350 463	293 204	97 685
	Nombre de certificats	12 954	4 420	15 087	19 753	16 660	5 870
	Moyenne d'actions par certificat	18	17,14	19,72	17 2/3	17	16,64
1890.	Total des actions :						
	Au porteur	542 814	243 361	514 431	800 000	535 933	278 412
	Nominatives	254 911	93 403	293 752	367 641	360 320	112 777
	Nombre de certificats	16 784	6 762	16 619	23 745	19 299	9 894
	Moyenne d'actions par certificat	15	13,81	17,67	15 1/2	16	11,40
1895.	Total des actions :						
	Au porteur	530 461	240 417	510 850	800 000	519 066	271 888
	Nominatives	259 877	89 965	283 937	370 879	286 199	117 247
	Nombre de certificats	19 279	7 946	19 415	27 514	20 621	11 170
	Moyenne d'actions par certificat	13	11,32	14,62	13 1/2	14	10,50
Récapitulation générale des actions de capital non amorties.							
		1860.	1870.	1880.	1890.	1895.	
Nombre total d'actions	2 548 616	3 027 307	2 980 777	2 914 951	2 872 182		
Au porteur	1 592 465	1 691 874	1 637 831	1 493 147	1 464 078		
Nominatives	956 151	1 335 433	1 342 946	1 422 804	1 408 104		
Nombre total des certificats	26 358	61 496	74 744	93 103	105 945		
Moyenne d'actions par certificat	23,33	20,55	17,69	14,87	12,82		

Actions de jouissance.

Années.		Est.	Midi.	Nord.	Orléans.	Ouest.
1860.	Total des actions	2 183	»	»	5 468	»
	Au porteur	1 613	»	»	2 037	»
	Nominatives	570	»	»	3 431	»
	Nombre de certificats	57	»	»	452	»
	Moyenne d'actions par certificat	10	»	»	8	»
1870.	Total des actions	10 188	»	1 582	16 951	2 972
	Au porteur	6 453	»	859	6 716	2 146
	Nominatives	3 735	»	723	10 235	826
	Nombre de certificats	545	»	133	1 496	107
	Moyenne d'actions par certificat	7	»	5,43	7	7,72
1880.	Total des actions	22 684	2 525	5 205	37 115	10 694
	Au porteur	13 302	2 009	2 306	15 630	7 457
	Nominatives	9 82	516	2 899	21 485	3 237
	Nombre de certificats	1 625	216	624	3 391	688
	Moyenne d'actions par certificat	6	2,09	4,64	7	4,70
1890.	Total des actions	41 186	6 689	10 569	61 067	21 588
	Au porteur	21 317	4 207	4 467	26 496	13 739
	Nominatives	19 869	2 482	6 102	37 571	7 849
	Nombre de certificats	3 839	865	1 299	6 199	2 394
	Moyenne d'actions par certificat	5	2,81	4,69	6	3,28
1895.	Total des actions	53 539	9 583	14 150	80 934	28 612
	Au porteur	27 693	6 267	6 173	35 818	17 986
	Nominatives	25 841	3 316	7 977	45 086	10 676
	Nombre de certificats	5 369	1 319	1 987	8 102	3 298
	Moyenne d'actions par certificat	6	2,51	4,01	5	3,24

Récapitulation générale des actions de jouissance.					
	1860.	1870.	1880.	1890.	1895.
Nombre total d'actions	7 651	31 693	78 223	141 049	186 818
Au porteur	3 650	16 174	40 704	70 226	93 922
Nominatives	4 001	15 519	37 519	73 823	92 896
Nombre total des certificats	509	2 281	6 574	14 595	20 075
Moyenne d'actions par certificat	9	6,78	4,88	4,35	4,95

Obligations de chemins de fer au porteur et nominatives.

Années.		Est.	Midi.	Nord.	Lyon.	Orléans.	Ouest.
1860.	Total des obligations	798 902	537 762	677 606	2 124 276	1 536 590	1 271 905
	Au porteur	437 316	329 069	345 668	933 291	698 413	610 438
	Nominatives	361 586	208 693	331 938	1 190 985	838 177	661 467
	Nombre de certificats	15 538	6 500	11 320	»	25 415	7 030
	Moyenne d'obligations par certificat	23	32,10	29,32	»	32	94,09
1870.	Total des obligations	1 693 442	1 748 589	1 304 451	6 557 727	2 851 684	2 738 255
	Au porteur	646 280	895 534	518 803	2 434 276	971 345	1 210 093
	Nominatives	987 162	853 055	790 648	4 123 471	1 883 839	1 528 159
	Nombre de certificats	40 236	28 109	24 156	128 495	63 585	25 607
	Moyenne d'obligations par certificat	25	30,3 f	32,73	32	29	59,68
1880.	Total des obligations	2 368 206	2 529 036	2 951 314	8 963 523	3 308 655	3 433 298
	Au porteur	907 363	1 142 415	798 930	3 108 302	1 050 892	1 469 570
	Nominatives	1 460 943	1 386 621	1 552 384	5 855 221	2 258 263	1 963 728
	Nombre de certificats	55 999	40 930	42 384	182 629	77 831	42 923
	Moyenne d'obligations par certificat	27	33,87	36,62	32	30	45,75
1890.	Total des obligations	3 677 407	3 106 685	3 012 639	10 860 575	4 423 179	4 280 936
	Au porteur	1 112 169	1 098 109	773 017	3 198 811	1 102 320	1 490 236
	Nominatives	2 565 238	2 008 576	2 239 622	7 661 764	3 320 859	2 790 750
	Nombre de certificats	90 246	56 681	58 430	229 620	81 339 (A) 15 582 (N)	96 809
	Moyenne d'obligations par certificat	28,5	35,43	38,33	33 1/3	31 (A) 42 (N)	28,83
1895.	Total des obligations	3 923 796	3 108 600	3 242 723	10 592 259	4 723 287	4 513 912
	Au porteur	1 095 813	1 039 565	789 338	3 124 730	1 129 003	1 440 022
	Nominatives	2 829 983	2 069 035	2 453 385	7 467 529	3 594 284	3 073 890
	Nombre de certificats	101 654	60 717	66 449	240 914	82 335 (A) 26 332 (N)	107 689
	Moyenne d'obligations par certificat	28	34,07	37,55	31	31 (A) 38 (N)	28,54

Récapitulation générale des obligations.

	1860.	1870.	1880.	1890.	1895.
Nombre total d'obligations	6 917 041	16 837 148	22 954 182	29 861 471	30 106 577
Au porteur	3 354 195	6 671 314	8 476 972	8 774 662	8 618 471
Nominatives	3 592 346	10 165 834	14 477 210	20 586 809	21 488 106
Nombre total des certificats	65 833	310 238	442 696	631 707	686 090
Moyenne d'obligations par certificat	42,10	34,79	34,20	33,91	32,59